

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de N. KAMMACHI, Conseillère communale, relative aux nouvelles réformes dans l'enseignement.

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI geeft lezing van de volgende tekst:

Au nom du groupe « ECOLO-Groen Anderlecht », je souhaite aujourd'hui attirer votre attention sur les nouvelles mesures prises par la Ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny, et leurs répercussions au sein de nos écoles communales. Ces mesures, qui concernent notamment la réforme des rythmes scolaires, l'évaluation des enseignants et les conditions de travail, ont provoqué un vif émoi parmi le personnel enseignant.

Parmi ces mesures, l'une des plus préoccupantes est la fin de la nomination des professeurs. Cette décision, portée par la Ministre « MR », risque de fragiliser encore davantage la situation déjà précaire de nombreux enseignants, en remettant en cause leur statut et leur sécurité d'emploi. Cette mesure suscite de vives inquiétudes quant à l'attractivité du métier d'enseignant et à la stabilité des équipes éducatives dans nos écoles.

Comme le rappelle Calvin Soiresse, Député « ECOLO » et Co-Président régional de « ECOLO Bruxelles », très engagé sur les questions d'enseignement, *« l'école doit être un lieu d'épanouissement pour les élèves comme pour les enseignants. Les mesures qui précarisent le métier d'enseignant et qui alourdissent leur charge de travail sont incompatibles avec cette vision. Nous devons au contraire renforcer les moyens humains et financiers pour garantir un enseignement de qualité et des conditions de travail dignes pour tous. »*.

Cette inquiétude est largement partagée sur le terrain. Le 25 septembre 2024, une manifestation a rassemblé des milliers d'enseignants dans les rues de Bruxelles pour protester contre les récentes déclarations de Valérie Glatigny et les mesures qu'elle propose. Cette mobilisation, organisée par les principaux syndicats de l'éducation, montre que le mécontentement est toujours aussi vif et que les enseignants refusent de voir leur métier précarisé davantage.

Cette situation nous rappelle malheureusement la grande mobilisation des enseignants qui a eu lieu de septembre 1995 à mars 1996. À l'époque, les enseignants avaient mené une lutte historique pour défendre leurs conditions de travail et la qualité de l'enseignement. Cette grève, l'une des plus longues de l'histoire de l'éducation en Belgique, avait été déclenchée en réaction à des propos et des mesures perçus comme dévalorisants pour la profession. Ces déclarations, attribuées à Laurette Onkelinx (« PS »), alors Ministre de l'Éducation, avaient profondément choqué le monde enseignant et contribué à l'ampleur de la mobilisation, qui a duré plus de six mois.

Aujourd'hui, nous voyons une situation similaire se dessiner avec les mesures proposées par Valérie Glatigny. Il est frappant de constater que, malgré les années

qui passent, les mêmes erreurs semblent se répéter. Que ce soit sous un gouvernement « PS » ou « MR », les enseignants se retrouvent trop souvent confrontés à des mesures qui fragilisent leur métier et compromettent la qualité de l'enseignement.

Au niveau communal, notre Collège est aujourd'hui constitué de représentants de ces deux formations politiques, le « MR » et le « PS ». Cette configuration nous impose de tirer les leçons du passé et de ne pas reproduire les erreurs qui ont conduit à des crises profondes dans notre système éducatif. Nous devons nous rappeler que les enseignants sont les piliers de notre école, et que leur bien-être est directement lié à la qualité de l'enseignement que nous offrons à nos enfants.

Aujourd'hui, si nous continuons dans cette direction, nous risquons de revivre une telle situation. Les mesures actuelles, combinées à la surcharge de travail, au manque de reconnaissance et à la précarisation du métier, pourraient pousser les enseignants à se mobiliser à nouveau de manière massive et prolongée. Cela aurait des conséquences dramatiques pour nos élèves, nos écoles et l'ensemble de notre système éducatif.

Déjà, dans nos établissements scolaires communaux, nous constatons un grand nombre d'absentéisme parmi le personnel enseignant. Ce phénomène est souvent dû à une surcharge de travail, à un manque d'accompagnement des jeunes professeurs, ainsi qu'à un sentiment de dévalorisation et de manque de reconnaissance. Ces difficultés, combinées aux nouvelles mesures annoncées par la Ministre, risquent d'aggraver une situation déjà tendue.

Dans ce contexte, il est légitime de se demander ce qui est mis en place au niveau communal pour soutenir et rassurer notre personnel enseignant. Quelles actions concrètes ont été engagées pour accompagner les équipes éducatives face à ces changements ? Comment la Commune d'Anderlecht entend-elle préserver le bien-être de ses enseignants et garantir la continuité d'un enseignement de qualité dans nos écoles ?

Par ailleurs, j'aimerais connaître :

1. Le nombre d'enseignants actuellement en poste dans nos établissements scolaires communaux qui sont impactés par cette mesure mettant fin à la nomination.
2. Le nombre d'arrêts de travail enregistrés parmi le personnel enseignant depuis le début de l'année scolaire.
3. Le pourcentage d'absentéisme dans nos écoles fondamentales et secondaires communales, afin de mieux comprendre l'ampleur du phénomène et d'adapter les mesures de soutien en conséquence.

En conclusion, je vous remercie de bien vouloir nous informer sur les actions entreprises par la Commune pour répondre à ces défis et sur les données relatives aux enseignants impactés, aux arrêts de travail et à l'absentéisme. Il est essentiel que nous travaillions ensemble pour préserver la qualité de notre enseignement communal et le bien-être de ceux qui en sont les piliers.

Madame l'Echevine DURAKI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen DURAKI geeft lezing van het volgend antwoord:

L'enseignement crée la société de demain et est un pilier pour un avenir meilleur. Il fait donc partie de nos préoccupations quotidiennes, à nous tous ici réunis.

La « Déclaration de Politique communautaire » du Gouvernement de la « Fédération Wallonie-Bruxelles » des partis « MR – Les Engagés » prévoit la suppression des statuts et l'instauration d'un CDI spécifique à l'enseignement obligatoire. Cette mesure est censée répondre à l'un des défis majeurs de notre système éducatif, à savoir la lutte contre la pénurie d'enseignants, en stabilisant notamment l'emploi des jeunes professeurs.

Or, force est de constater que, depuis des mois, nous sommes confrontés à un flou persistant. Les déclarations manquent de clarté, les intentions semblent fluctuantes, et les précisions quant à la faisabilité et l'opérationnalité de ce projet sont aux abonnés absents. Comment le Gouvernement « MR – Les Engagés » compte-t-il concrètement renforcer l'attractivité et la rétention dans le métier alors que les acteurs de terrain ne savent toujours pas à quoi s'attendre ?

Nous assistons à un changement de cap incessant, qui brouille sciemment les pistes et empêche toute prise de position rationnelle sur le sujet. Aujourd'hui, nous exigeons des réponses précises. Quelle est la stratégie du Gouvernement pour assurer une transition juste et efficace vers ce nouveau modèle contractuel ? Quelles garanties compte-t-il apporter aux enseignants en poste, mais aussi à ceux qui envisagent de rejoindre la profession ?

Madame la Conseillère communale, l'éducation mérite mieux que des revirements permanents et des engagements fluctuants. Il est temps d'apporter des réponses concrètes aux enseignants, aux élèves et à l'ensemble des acteurs concernés.

Vous n'êtes donc pas sans savoir que les différentes décisions dont vous parlez sont des décisions qui ne dépendent pas de notre niveau de pouvoir et sur lesquelles nous n'avons donc dès lors pas de prise directe. Néanmoins, nous avons bien évidemment interpellé nos fédérations de pouvoir organisateurs que sont le « CPEONS » et le « CECF » afin qu'ils défendent notre enseignement officiel subventionné et prennent en compte le bien-être de nos élèves et de nos enseignants avec une attention toute particulière pour le qualifiant.

Vous faites état que l'une des mesures les plus préoccupantes est la fin des nominations des professeurs, même si nous n'allons pas disconvenir de l'impact très important de cette décision, les modifications du tronc commun envisagées sont à nos yeux également très inquiétantes pour nos élèves mais également pour nos professeurs.

Concernant, l'arrêt des nominations, il ne s'agit, au regard des informations à notre disposition à l'heure actuelle, que d'informations parcellaires au demeurant, d'enlever la nomination de ceux qui l'ont acquise précédemment, il s'agirait dans un temps T +

1 an ou T+ 2 ans, de ne plus nommer les enseignants mais de leur donner des CDIE (contrat à durée indéterminée de l'enseignement).

Ceci concerne donc l'ensemble des enseignants temporaires prioritaires, c'est-à-dire ceux qui ont acquis au minimum 600 jours répartis sur 3 années scolaires. Vu les nombreux niveaux d'enseignement au sein de notre commune et le calcul complexe des anciennetés qui s'établit en fin d'année scolaire, nous n'avons pas pu faire en l'état et dans le délai imparti de votre interpellation, un calcul précis du nombre de personnes concernées.

Une réponse écrite vous sera transmise une fois l'entièreté des calculs individuels opérés par nos services, calculs qui prendront plusieurs jours voire plusieurs semaines vu la complexité des modalités de calcul nécessitant de prendre en compte toute une série de facteurs, dont notamment le nombre de jours qui comptent réellement, ceux qui doivent être déduits dont, par exemple, ceux pour mise en disponibilité, mais également l'ancienneté par fonction qui a une incidence non négligeable sur les nominations, notamment dans le secondaire.

Venons-en à absentéisme des enseignants dont vous faites état dans votre interpellation et que vous attribuez à une surcharge de travail, à un manque d'accompagnement des jeunes professeurs, ainsi qu'à un sentiment de dévalorisation et de manque de reconnaissance. Sur une partie de ces points au niveau communal, nous avons mis en place toute une série d'initiatives pour pallier certaines de ces difficultés, dont notamment des journées d'accueil pour les jeunes enseignants pour les accueillir et valoriser leur engagement au sein de nos écoles ; des groupes de travail par matière tels que le néerlandais ou encore le cours de citoyenneté ; des moments de partage d'expérience lors des moments de travail collaboratif. En outre, les directions aidées de l'inspection essaient de soutenir au mieux les jeunes professeurs. Enfin, de nombreuses initiatives de partages de contenus de cours, de binômes, de tutorats entre enseignants se créent dans nos écoles.

Les changements prévus avec la suite de la mise en œuvre du « Pacte pour un Enseignement d'Excellence » ont été abordés tout au long des dernières années, notamment durant les formations dispensées par notre fédération de PO. Concernant les impacts des réformes sur l'emploi, ces points ont été régulièrement au centre de nos discussions en « COPALOC ».

Des arrêts de travail ont eu lieu dans toutes les écoles de l'enseignement obligatoires et leur nombre varie d'un établissement à l'autre entre 1 et 5.

En ce qui concerne le pourcentage d'absentéisme, cette donnée doit être prise sous tout une série d'aspects. En effet, les absences peuvent être dues à des absences pour maladies, des écartements liés à la grossesse, des réductions de temps de travail, des jours sociaux et familiaux, des congés de maternité, des accidents de travail. En plus, cette donnée doit être calculée en prenant appui sur les équivalents temps plein. Nous sommes dans l'impossibilité de fournir de telles statistiques vu que les absences sont traitées et encodées par la « Fédération Wallonie-Bruxelles » via leur organe attitré qui est « Certimed ». Nous recevons chaque année le taux

d'absentéisme des professeurs par école, mais au temps T+ 2 années, avec un chiffre global qui mélange, par exemple, les congés de maternité et les absences pour maladie.

Néanmoins, même sans statistiques précises, une série d'actions ont été initiées pour pallier les absences et éviter ensuite les rechutes, par exemple, des absences de longue durée. Nous avons mis en place une procédure d'accompagnement des retours après absence de longue durée par quatre rencontres avec la direction, les responsables de l'enseignement et le « SIPPT » afin d'anticiper les difficultés inhérentes après un retour suite à des mois d'absence.

En ce qui concerne le recrutement de remplaçants des membres du personnel absents, nous avons déployé des stratégies diverses en utilisant différents canaux tels que l'utilisation des outils de la Fédération, à savoir « Primoweb », mais également notre participation au « Job Day Actiris », la page « Facebook » de la Commune tout comme le site internet sur lequel nous mettons nos offres de postes, les partenariats avec les hautes écoles et les universités afin de faire connaître nos écoles notamment via les stages.

Vous aurez compris que l'enseignement est au centre de nos priorités.

N. KAMMACHI entend alors que le Collège a ainsi fait part officiellement aux autorités supérieures de son inquiétude sur le fait d'arrêter les nominations

Madame l'Echevine DURAKI nuance que le Collège a communiqué ses remarques au « CECF » et au « CPEONS » qui ont fait le relai nécessaire auprès de la Ministre Glatigny.

N. KAMMACHI connaît la difficulté d'obtenir des chiffres mais, si on n'a pas de chiffres relatif aux difficultés rencontrées par les écoles rencontrent en matière d'absentéisme des professeurs ne sont pas là, ni le nombre moyen d'heures pendant lesquelles les élèves n'ont eu cours, elle pense qu'on peut cependant les déterminer aisément. Le pouvoir organisateur communal est-il conscient de l'impact actuel de l'absentéisme car, avec ce qui se passe actuellement, avec toutes les nouvelles législations qui vont être mises en place, elle pense que cet absentéisme sera encore plus grand. Que fait-on pour accompagner les professeurs ? Qu'est-ce que la la plateforme « Primoweb » ?

Madame l'Echevine DURAKI confirme qu'un débat a eu lieu au Parlement, de la « Fédération Wallonie-Bruxelles » ; de nombreuses interpellations adressées à la Ministre Glatigny n'ont pas reçu de réponses très précises puisque les décisions ne sont pas encore prises. L'interpellation de N. KAMMACHI est ainsi prématurée dans la mesure où la Ministre et son Gouvernement ne savent pas encore ce qu'ils vont faire. A posteriori, il est donc compliqué pour l'échevine de donner des précisions sur

des décisions qui sont pas encore finalisées ; il n'y a pas encore de décret car ce ne sont que des annonces.

N. KAMMACHI rétorque que dans la gestion de toute institution, il y a le fait de prévoir les choses. On ne peut pas attendre que les choses soient arrêtées pour se demander ce qu'on va faire. Son interpellation a valeur de prévention plutôt de se demander ce qui va être mis en place si les choses sont décidées

Madame l'échevine DURAKI ajoute que « Primoweb » est une application informatique dont l'objectif est de faciliter le recrutement des enseignants en permettant à toute personne de manifester sa disponibilité à un emploi dans l'enseignement obligatoire.